

Relais Jeunesse - Attribution de bourses d'aide à projet

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de son activité et en conformité avec les missions qui lui sont dévolues, le Relais Jeunesse est amené à aider des jeunes âgés de 15 à 25 ans à réaliser leurs projets.

Après avis favorable du Conseil de Suivi Technique réuni le 14 novembre 1997 au Relais Jeunesse et sur proposition de la Commission «Politique de la Ville», les projets suivants ont été retenus :

Projet n° 1

M. Nicolas BODIN, né le 21 décembre 1975 et domicilié 8, rue Emile Zola à Besançon qui souhaite réaliser le montage d'un film vidéo sur les récifs coralliens.

Le film réalisé sera présenté dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le budget prévisionnel est de 11 200 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 2 800 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide à projet» : 2 500 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation du parcours projet et du versement de la bourse.

Projet n° 2

M. Farid BELARIBI, lycéen, né le 12 janvier 1981 et domicilié 6, cité de la Bouloie à Besançon qui souhaite découvrir le monde des cétacés.

L'exposition et sa démarche de réalisation seront ensuite présentées dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le budget prévisionnel du projet est de 2 960 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 2 260 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide à projet» : 1 960 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation du parcours projet et du versement de la bourse.

Projet n° 3

M. Laurent CAVAGLIA, objecteur de conscience, né le 5 septembre 1973 et domicilié 34, rue Danton à Besançon, souhaite créer une exposition de dessins et éditer une plaquette et des cartes postales artistiques.

Cette exposition fera l'objet d'une présentation dans les structures d'animation socio-culturelle de la Ville de Besançon.

Le coût total du projet est de 39 500 F.

La participation totale de la Ville au projet sera de 3 800 F sous deux formes :

- prise en charge directe de dépenses par le Relais Jeunesse : 300 F,
- attribution d'une bourse «aide à projet» : 3 500 F.

Une convention avec la Ville fixera les modalités de réalisation du parcours et du versement de la bourse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les bourses d'aides à projets aux jeunes ci-dessus nommés pour les montants arrêtés par la Commission Politique de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.242.6714.47041.

«M. DUMONT : Monsieur le Maire, je ne veux pas dresser ce soir un bilan de l'action du Relais Jeunesse, j'attendrai pour cela qu'il fête son premier anniversaire, mais faire le point. Nous vérifions tous les jours la réponse auprès des jeunes. D'ores et déjà, plusieurs centaines de jeunes ont pris des contacts divers avec le Relais Jeunesse. Vous avez en cette assemblée, voté 29 bourses pour réaliser des projets ; 60 autres sont en cours d'élaboration aujourd'hui. Donc avant que dans quelques semaines nous fêtions le premier anniversaire et que nous fassions un bilan détaillé des actions, je peux dire qu'on vérifie au quotidien la réponse qu'on a apportée par l'aide aux projets.

M. LE MAIRE : D'où l'intérêt du Relais Jeunesse !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.